

REGLEMENTS PARTICULIERS

TITRE 3 – LES COMPETITIONS

Article 27 - Classement

27.2 – Égalité de points au classement des équipes d'un même groupe

Article 28 - Départage des équipes

MODALITE DE CALCUL DU CARTON BLEU

1. Cotation

Le club le mieux classé est le club ayant totalisé le minimum de points de pénalité lors de ses rencontres de championnat.

Ce sont les points correspondant à ce classement qui interviennent.

Les pénalités sont comptabilisées de la façon suivante :

- a) Un avertissement : un point, même s'il entraîne la suspension ferme.*
- b) En cas d'aggravation de la sanction : trois points par match supplémentaire.*
- c) Une expulsion ayant entraîné un match de suspension automatique : trois points.*
- d) Pour toute sanction supérieure à un match : trois points par match supplémentaire.*
- e) 12 points par mois de suspension.*

Ces pénalités (a à d) sont doublées lorsqu'il s'agit de sanctions infligées, soit à l'éducateur, soit au dirigeant (interdiction de banc etc.).

2. Calcul du carton bleu

Un classement Carton Bleu est effectué afin de déterminer le club le mieux classé à l'issue de la compétition.